



Conseil du GEM l'Eclaircie
du vendredi 17 septembre 2021, 14h30

Participants en présentiel (dans le respect des conditions sanitaires en vigueur, sur présentation notamment, du passe sanitaire) :

Patrick Alpern
Fabien Degoul
Hélia De Jesus
Thomas Dormont
Jean-Claude Fabre, Vice-président
Grégory Fraysse, Administrateur
Sophie Gavignon
Patrice Lefebvre
Marie-Véronique Luneau, Déléguée Générale et rédactrice du présent compte-rendu
Madeleine Malleray, Administratrice
Youssef Mouchit
Laurent Nicolas
Florence Rettab
Raymond Tran, Administrateur
Aïna Wallez

Participant en conférence téléphonique :

Olivier Fouché, Administrateur

Je sollicite votre écoute quelques minutes et vos réflexions/suggestions, à la fin de chacune de mes interventions, sont les bienvenues.

Relevé des points abordés :

1 - Accueil des nouveaux membres -

Nous souhaitons la bienvenue au GEM l'Eclaircie à Pierre-Marie Protais, qui a signé son contrat « adhérent », le 14 septembre 2021, ainsi qu'à Angeline Vittemer, Fatou Sylla et Didier Delpech qui ont signé leur contrat « visiteur » le 16 septembre 2021.



2 – Actualité au GEM l'Eclaircie -

- A l'ordre du jour de ce Conseil du GEM, nous vous proposons un sujet sur lequel Aïna, Guy, Jean-Claude, Madeleine et Olivier se sont exprimés mardi 14 septembre en visioconférence :

Comment les neurosciences aident à influencer les consommateurs

Bien connaître le fonctionnement du cerveau humain aide à vendre. Mais pas n'importe quoi, et pas n'importe quand.

En effet, notre cerveau est extrêmement sensible à la suggestion, et certains experts savent bien comment en tirer profit.

Notamment sur les réseaux sociaux, l'influence est devenue un véritable métier et la question suivante ne date pas d'hier : sommes-nous tous influençables, ou sommes-nous capables de formuler des jugements et de prendre des décisions en toute indépendance ?

Comment ce "doudou numérique" a-t-il pris autant de place dans nos vies ? Pourquoi devons-nous apprendre à mieux maîtriser nos usages numériques ?

Ce qui a changé la donne, c'est l'arrivée de l'e-mail sur nos téléphones, le passage à des abonnements illimités beaucoup moins chers et l'extension du Wi-Fi gratuit qui nous permet de consulter internet.

Connectés en permanence à nos mails et autres réseaux sociaux, nous frisons parfois la surchauffe. Nous consultons notre téléphone portable 221 fois chaque jour en moyenne, soit plus de 1 500 fois par semaine. Nous sommes même un tiers à l'utiliser à table et 66% à souffrir de nomophobie, cette peur panique d'en être séparé. Et, bien loin de nous offrir une salutaire "diète numérique", notre hyperconnexion s'est encore aggravée avec le télétravail et les confinements.

C'est pourquoi, ne dépendant pas exclusivement de leur téléphone, les membres du GEM l'Eclaircie sont un exemple à suivre pour les hyperconnectés subordonnés à leur « doudou numérique » !

- Deuxième sujet à l'ordre du jour de ce Conseil du GEM et sur lequel Aïna, Grégory, Guy, Jean-Claude et Olivier se sont exprimés jeudi 16 septembre en visioconférence :

Nouvelles mesures de censure des films produits et montrés à Hongkong

Depuis la promulgation d'une loi pour la préservation de la sécurité nationale préparée et imposée par Pékin à sa région administrative spéciale le 30 juin 2020, tous les aspects de la société hongkongaise sont peu à peu soumis à la terrifiante "ligne rouge", dont personne ne sait exactement où elle se situe mais que tout le monde redoute de franchir.

Ainsi, jusqu'à l'annonce (pas vraiment attendue) des nouvelles consignes en matière de censure des films produits et montrés à Hongkong, tombées le 11 juin 2021, la mission des censeurs hongkongais était assez classique : elle portait principalement sur la nudité, les scènes de sexe, de violence, de torture, etc.

Elle devait prendre en compte les sensibilités locales sur les questions religieuses ou raciales, mais, globalement et contrairement au public chinois, les cinéphiles de Hongkong ont toujours eu accès à un échantillon assez éclectique de la production cinématographique mondiale.

Mais les censeurs de l'ancienne colonie britannique ont désormais une tâche infiniment plus compliquée et plus risquée. *"Lorsqu'il analyse le film dans son ensemble et son impact sur les spectateurs, le censeur doit tenir compte de son obligation de prévenir et d'empêcher tout acte ou toute activité pouvant constituer une menace pour la sécurité nationale"*, indique l'amendement au décret sur la censure.

Il doit faire preuve de *"vigilance"* contre la représentation à l'écran *"d'un acte ou d'une activité qui pourrait s'assimiler à un délit mettant en danger la sécurité nationale"*. Un film qui serait *"objectivement et raisonnablement susceptible d'être perçu comme soutenant, encourageant, glorifiant (...) de tels actes ou de telles activités devra également être censuré"*. Le texte précise qu'il s'agit de *"sauvegarder la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République populaire de Chine"* et ce *"au nom du peuple de Hongkong"*.

Au regard de la "ligne rouge" imposée par Pékin à Hongkong et cette censure, par Pékin, des films produits et montrés à Hongkong,

Nous pouvons mesurer la chance que nous avons de vivre en France !

3 – Culture du Cœur 92 -

L'adhésion à Culture du Cœur 92 (120 €) a été renouvelée par François pour l'année 2021 (merci François). François communiquera les codes d'accès à tous les membres du GEM intéressés. Raymond notamment, a reçu les codes de François.

4 – Agenda - Evénements à venir du GEM l'Eclaircie –

- **Spectacle du groupe Théâtre du GEM, mercredi 29 septembre, à 15h30, au GEM.**
- **Sorties dominicales aux musées organisées par Raoul en octobre** : le 10 à la Maison de Balzac (Paris XVI) et le 24 au Musée Fragonard de l'Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort.

Raoul est à l'écoute pour d'éventuelles propositions de sorties (à définir ensemble) le dimanche aux musées.

- **Réunion « post-vacances à Sainte-Maxime », vendredi 29 octobre, à 14h30 :** Reportage photos par Youssef et retours d'expériences des vacanciers (points positifs et points à améliorer pour les prochaines vacances) à l'attention de tous les membres actifs du GEM. Les vacanciers voudront bien transmettre leurs photos à Youssef qui les centralise pour le reportage.
- **Nouvel atelier Yoga (1 fois par mois) samedi 30 octobre, à 14h, animé par Angeline Vittemer (merci Angeline), nouvelle membre du GEM l'Eclaircie depuis le 16 septembre 2021.**
- **« Ensemble, par-delà nos différences », organisé par le Centre Culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL) de Fontenay-aux-Roses, du 17 novembre au 4 décembre avec **spectacle du groupe « théâtre » du GEM** à programmer au sein de cet événement culturel. Soirée d'ouverture de « Ensemble, par-delà nos différences » le 20 novembre au théâtre des Sources, à Fontenay-aux-Roses.**
- **Journée « portes ouvertes » du GEM l'Eclaircie, le jeudi 2 décembre, de 10h à 17h30, avec notamment une exposition des œuvres des membres du GEM et des partenaires de l'événement culturel « Ensemble, par-delà nos différences », d'une part, et des festivités l'après-midi, comme le chant « ensemble » animé par Marek, d'autre part.**
- **Réunion présentation des projets vacances 2022, vendredi 10 décembre, à 14h30**
 - ✓ Un projet (VVF Club Intense Les Rives du Léman, à Evian, en chambres doubles) sera présenté par Philippe Durand. D'autres projets pourront être proposés par d'autres membres, à la montagne (moyenne ou haute).
 - ✓ Je précise que ne pourront partir en chambres doubles en 2022 que les membres aptes à faire des concessions pour partager leur chambre avec un (ou une) autre membre, à convenir et confirmer par écrit, avant le séjour, et à respecter pendant le séjour, bien évidemment.

Les membres inaptes (pour raisons médicales, psychologiques ou sanitaires) à faire des concessions pour partager leur chambre (avec qui que ce soit) ne pourront partir en vacances du GEM l'Eclaircie en VVF en 2022, si la formule VVF est votée.

Ces membres se reconnaîtront.

L'année dernière, elles ont pu dormir seules dans leur chambre parce que nous avions réservé des bungalows de 8 personnes et que vous étiez moins nombreux que la capacité maximale par bungalow (et non parce qu'elles ont exigé toutes les deux, l'année dernière –comme cette année- de dormir seules dans leur chambre, après avoir accepté, pour bénéficier des vacances organisées par le GEM l'Eclaircie, la règle convenue consistant à partager sa chambre avec un ou une autre membre).



- ✓ Afin de permettre à tous les membres inaptes à faire des concessions pour partager leur chambre avec qui que ce soit, de partir en vacances suivant une autre formule que la pension complète en chambres doubles, nous réserverons éventuellement un gîte, en fonction du nombre (c'est pourquoi ces membres voudront bien se manifester auprès de moi) au sein duquel ils/elles devront s'engager (par écrit, avant de partir en vacances) à faire des concessions pour vivre ensemble (partager les courses, la confection des repas et les repas ensemble).
- ✓ La charte de bonne conduite (à respecter avant le départ en vacances et pendant le séjour) sera lue, acceptée et signée par chaque membre inscrit aux vacances 2022, avant leur départ en vacances.

Il y sera notamment notifié que tout désistement est accordé par le GEM jusqu'à J-8 (pour permettre à l'un des membres sur liste d'attente de bénéficier du désistement).

A moins d'une semaine avant le départ (et a fortiori le jour même du début des vacances), le GEM demande le remboursement intégral du séjour (en attendant l'action, éventuelle, de l'assurance annulation qui n'intervient a priori pas lorsque le désistement est formulé au dernier moment).

- **Fête du GEM l'Eclaircie, vendredi 17 décembre, à 18h (participation individuelle de 10 € à remettre à Marie-Véronique pour inscription avant vendredi 26 novembre).**

5 – Autres événements –

Grégory fait part d'un documentaire sur les maladies « psy » + débat avec le Docteur Georges Bourdoukan, médecin chef du CMP de Clamart, samedi 9 octobre, à 19h, à la Maison des Arts du Plessis-Robinson (gratuit).

Prochain débat : vendredi 24 septembre, à 15h30, portant sur « **Pourquoi voter ?** »

Prochaines conférences téléphoniques : lundi 20, mercredi 22 et vendredi 24 septembre, à 11h

Prochaines visioconférences : mardi 21 et jeudi 23 septembre, à 15h

Prochain Conseil du GEM : vendredi 24 septembre, à 14h30

Fait le 20 septembre 2021, à Fontenay-aux-Roses,

Marie-Véronique Luneau, Déléguée Générale